

LA TRIBUNE

de L' A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

14 avenue des Anglais 83820 Rayol-Canadel sur mer

www.adrer.org

Association agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme.
Arrêté Préfectoral n° 2014/21

Les difficultés de stationnement dans la commune en général et au Domaine en particulier sont-elles insolubles ?

Alertée avec une autre association par les administrateurs de l'ADORA, l'ADRER a décidé d'informer ses adhérents sur la situation complexe dans laquelle se trouve le Domaine du Rayol. On rappellera que cette association est le gestionnaire désigné par le Conservatoire du littoral, propriétaire du Domaine aussi connu sous l'appellation « Jardins des Méditerranées ».

Petit rappel contextuel

Le « lotissement du Rayol » constitué en 1927 avec une voirie étroite, dépourvue de trottoirs, n'avait pas anticipé le développement des déplacements de la population en automobile et encore moins l'arrivée de 75 000 visiteurs par an sur la commune à un endroit précis. Par voie de conséquence l'organisation et le développement d'emplacements de stationnement pour les visiteurs n'est plus à la hauteur des réels besoins.

Cette carence exacerbe aujourd'hui les réactions : les voies étroites que ce soit autour du Domaine ou ailleurs sont souvent, notamment en périodes printanière et estivale, encombrées de véhicules mal stationnés. Les riverains dont les voitures sont aussi stationnées dans les rues se plaignent.

Le cas particulier du Domaine

L'ouverture au public de ce site amène quotidiennement un grand nombre de véhicules;

Les possibilités actuelles de stationnement **propres** au Domaine en **dehors de la voirie** communale sont de **36 places** avenue des Belges et de **10 places** près de la grille d'entrée des fournisseurs réservées aux salariés.

Les possibilités de stationnement sur la **voirie communale** (rues et voie verte) :

- **Avant la réfection de la voie verte** : environ 80 à 90 places sur cette voie, 30 à 40 places entre le pont des Suisses et l'avenue des belges, 40 à 50 places entre l'avenue des Belges et le parking Cavallo en plus du stationnement sur l'avenue du Commandant Rigaud et sur l'avenue Courmes. Ces différentes possibilités couvraient les besoins d'ADORA en dehors des journées de forte affluence (Gondwana...) à **savoir satisfaire une fréquentation de 80 000 visiteurs/an soit environ 110 places de stationnement, ce qui est le point d'équilibre économique pour la survie de l'exploitation du Domaine et de ses 27 salariés.**
- **Depuis la réfection de la voie verte par le Conseil départemental**, le tronçon qui va du pont des Suisses à l'avenue des Belges dont le revêtement a été refait de manière définitive est fermé à la circulation donc au stationnement par des barrières. Cette fermeture a provoqué un report du stationnement sur l'avenue Courmes.

Le tronçon "avenue des Belges/parking Cavallo", dont le revêtement n'a pas été refait mais simplement gravillonné reste accessible car les barrières qui ont été posées sont ouvertes, ce qui offre 40 possibilités de stationnement.

L'achat par le Conservatoire du littoral du terrain Cavallo afin d'y installer un parking s'inscrit bien évidemment dans l'apport d'une solution. **Ce parking prévu pour 51 places** ne sera mis en service que dans deux ans environ, délai nécessaire à l'obtention des différentes autorisations et à la réalisation des travaux.

Quelle solution en attendant l'ouverture du parking ?

lors d'une rencontre en juin 2018, le maire a exprimé son intention de fermer le tronçon de la voie verte "avenue des Belges/parking Cavallo". Cette volonté municipale était assortie de préconisations recommandant d'inverser les priorités en limitant les entrées au Domaine à 400 par jour. Cette limitation est vécue par les dirigeants de l'ADORA comme une condamnation à terme du gestionnaire, le seuil de rentabilité n'étant plus atteignable.

Le Conservatoire et les dirigeants d'ADORA ont suggéré de maintenir ouvert le tronçon non refait de la voie verte pendant les délais de construction du parking soit 2 ans environ. **La seule assurance verbale obtenue** a été que la quinzaine de voitures des salariés puisse passer sur ce tronçon pour aller se garer sur une partie du terrain Cavallo partiellement et temporairement aménagée par le Conservatoire du Littoral.

Pour un avenir proche : le Conservatoire du Littoral a fait au Maire différentes propositions pour l'amélioration du stationnement et de la circulation autour du futur parking : entrée par l'avenue Courmes et sortie par la voie verte aménagée avec un séparateur pour les cyclistes et les piétons ; restructuration de l'organisation du parking.

Pour l'instant, c'est le statu quo :

- les propositions écrites n'ont pas encore reçu de réponse.
- La barrière d'accès est toujours ouverte mais peut être fermée du jour au lendemain sur décision municipale.

La basse saison arrive et avec elle une possible diminution de l'acuité du problème jusqu'au printemps 2019.

Faute d'éléments plus détaillés, l'ADRER n'est pas en mesure de prendre position mais suggère fortement d'aborder la question dans la globalité du problème : le stationnement dans la commune en revoyant la régulation de la circulation et en prenant en compte l'économie des entreprises du village, la fréquentation des locations en meublé, le ramassage des poubelles, la protection civile, la possibilité pour les riverains de construire des "car ports", l'ouverture vers les communes voisines ...
